



Élections CNU 2007

Pour défendre l'université de service public, promouvoir l'unité des missions diversifiées d'enseignement supérieur et de recherche et en leur sein le statut d'enseignant chercheur, votre déroulement de carrière : VOTEZ SNESUP

À partir du 17 septembre, vous allez élire vos représentants au Conseil National des Universités (CNU). Il s'agit d'un vote par correspondance qui doit parvenir au Ministère au plus tard le 16 octobre à 12 heures.

L'enseignement supérieur est dans la tourmente d'une loi « autonomie renforcée » qui vise à faire exploser les cadrages nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Ces dispositions aggravent les effets du pacte recherche (avril 2006) qui a mis en place l'Agence de l'Évaluation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) dirigée exclusivement par des personnes nommées. Le SNESUP, ses élus s'opposent à ces logiques ; ils se sont mobilisés pour défendre, au sein des sections du CNU, dans la CP-CNU et au-delà, la conception « service public » de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour faire entendre les revendications en matière d'emploi, de recrutement, de carrières.

Une composition plurielle des listes SNESUP

Le SNESUP propose à votre suffrage des listes plurielles qui couvrent les différents champs de recherche, thématiques et écoles de pensée. Implication militante, féminisation et présence de toutes les générations sont des critères que le SNESUP revendique. Répartition géographique des lieux d'exercice et relève conséquente dans les candidatures afin de permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain et un renouvellement des débats tout en préservant la mémoire du CNU grâce aux candidats élus sortants qui se représentent. Les candidats proposés ou soutenus par le SNESUP défendront avec fermeté vos revendications générales et vos dossiers individuels.

Un fonctionnement transparent et démocratique

Voter pour les listes SNESUP, c'est faire le choix que toutes les missions du statut d'enseignant chercheur soient reconnues : recherche envisagée dans la pluralité de ses formes et de ses écoles de pensée ; -enseignement et responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives.

Les élus présentés ou soutenus par le SNESUP veilleront à ce que les conditions particulières rencontrées par les candidats pour leurs diverses activités, notamment dans les établissements délocalisés, les IUP, IUT et IUFRM soient prises en compte. Ils feront en sorte que les règles de l'éthique soient respectées. Enfin, ils s'attacheront à la défense des disciplines et axes disciplinaires remis en cause par des décisions politiques fondées sur l'utilitarisme des formations et la gestion de la pénurie tout en veillant aux nécessaires ouvertures et évolutions des disciplines.

Les élus examineront les candidatures à la qualification en fonction de leurs seuls travaux et activités, sans que la décision soit subordonnée au nombre d'emplois mis au concours.

Ils agiront pour que les promotions accordées par le CNU soient réellement permises à tout collègue assurant normalement ses missions, pour qu'elles aient un impact maximal sur la rémunération et la retraite des intéressés. Ils veilleront à s'opposer à l'autopromotion abusive des membres de la section. Ils œuvreront pour que les activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants chercheurs soient prises en compte dans le déroulement de leur carrière. Le SNESUP réclame une augmentation du nombre de Congés pour Recherche et Conversions Thématiques.

Les élus proposeront la mise en débat des critères d'appréciation des dossiers et les feront connaître dans leur section. Ils seront à la disposition des candidats pour des conseils et des informations dans le respect de la confidentialité des débats. Ils communiqueront les résultats des sessions de promotion et rédigeront des comptes rendus.

Profession de foi des candidats SNESUP au CNU 21^e section

■ Les élus SNESUP auront à cœur de faire coexister dans le meilleur équilibre possible les différentes disciplines de la section (histoire, histoire de l'art, archéologie, historiographie, histoire de la musique) dans la diversité des parcours, des sensibilités et des écoles.

■ Concernant l'examen des dossiers de qualification les élus SNESUP se conformeront aux critères de qualification de la section, à savoir la qualité scientifique des dossiers et l'aptitude à exercer les tâches d'enseignement. La section qualifie non pour le métier de chercheur, mais pour celui d'enseignant-chercheur, d'où la nécessité, en particulier pour les futurs maîtres de conférences, d'avoir une expérience pédagogique préalable. La notion d'expérience pédagogique sera entendue dans un sens large (1^{er} et 2^d degré, ATER, allocataire-moniteur, charge de cours dans le Supérieur) pour éviter de pénaliser les candidats pourvus d'un excellent dossier de recherche mais sans concours d'enseignement. En revanche un dossier scientifique médiocre ne peut être compensé par une pratique étendue de l'enseignement, même universitaire.

■ Par ailleurs, l'investissement administratif, en particulier pour les promotions et la qualification à la fonction de professeur, sera pris en compte, même s'il ne s'agit là que d'un critère parmi d'autres. Pour la qualification à la fonction de professeur, l'appréciation se fondera sur l'ensemble du dossier de candidature (recherche, rayonnement intellectuel et scientifique, capacité de synthèse historique, connaissance approfondie du domaine de recherche, originalité et caractère novateur du mémoire inédit).

■ Pour les promotions et les congés, les élus veilleront à ce que la section 21 obtienne du Ministère une répartition moins défavorable aux collègues promouvables dans nos disciplines et un nombre de postes accru. La moyenne d'âge des promus est actuellement trop élevée et le nombre de congés sabbatiques insuffisant pour couvrir à la fois les projets scientifiques des MC préparant une HDR et ceux des PR poursuivant des programmes originaux. Les promotions devront être examinées après désignation et avis d'un rapporteur pour chaque candidature.

■ Pour les sessions de qualification et les promotions, les élus feront un compte rendu accessible à tous sur le site du SNESUP.

■ Comme durant les mandatures précédentes, les élus SNESUP resteront vigilants par rapport aux projets ministériels relatifs aux modifications des règles de l'évaluation, et défendront sans faillir un dispositif d'évaluation menée par les pairs, élus, et ce dans l'intérêt de la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur.

LES CANDIDATS SNESUP RÉAFFIRMENT LEUR ATTACHEMENT

- AU STATUT NATIONAL DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET AU RÔLE ESSENTIEL QUE LE CNU JOUE ET DOIT CONTINUER À JOUER DANS L'ÉVALUATION DES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DES COLLÈGUES ET DANS LA GESTION DES CARRIÈRES,
- À LA DIVERSITÉ ET AU PLURALISME DISCIPLINAIRE DE LA SECTION,
- À LA PRÉSERVATION DES LIBERTÉS ACADÉMIQUES DANS LE SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE.